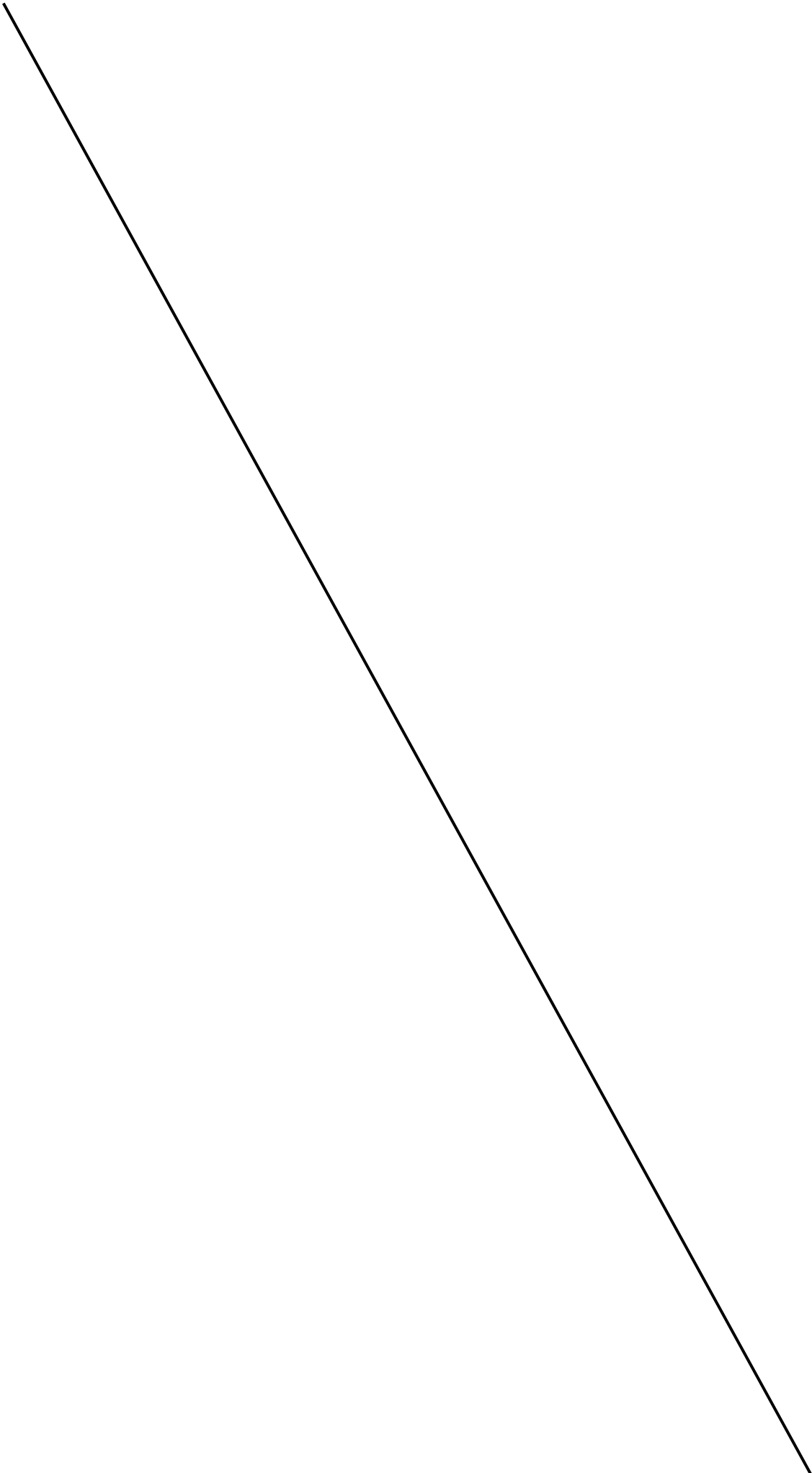

Séance du 23 NOVEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 26 octobre 2011,
- Délibération modificative : section de fonctionnement
- Délibération modificative : section d'investissement
- Mise à disposition Magali Martinez
- Projet de création d'un pôle de développement touristique à Fraissinet de Lozère
- Budget 2012 (groupe de travail + réunion d'orientation budgétaire)
- Point sur les autres projets en cours
- Questions diverses



**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	12
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 23 novembre 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois novembre à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère); Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Absents excusés : Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon); Alain JAFFARD (Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : délibération modificative budget logement social section d'investissement

Le Président informe le conseil communautaire d'un dépassement de crédit de 92.32 € au chapitre 16 du budget logement social.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, procède à une délibération modificative telle que ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Cpte 1641 : + 92.32 € Cpte 2138-940 : - 92.32 €	

Ainsi fait et délibéré, le 23/11/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 04/01/2012
et publication du 04/01/2012*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	12
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 23 novembre 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois novembre à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère); Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Absents excusés : Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon); Alain JAFFARD (Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération modificative section de fonctionnement

Après avoir reçu l'état de notification des services fiscaux et les montants de dotation de compensation liés à la réforme de la taxe professionnelle, la communauté de communes perçoit une Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) nette de 164 €. Elle doit participer au fond de garantie individuelle de ressource (GIR) pour 7 895 €. La GIR doit être reversée à l'Etat afin de garantir une part de ressource aux communes perdantes de la réforme (système de péréquation). Un mandat sera émis au compte 739116, compte qui n'avait pas été créé lors du vote du budget 2011.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide de créer ce compte en dépense de fonctionnement par délibération modificative et autorise le Président à établir le mandat correspondant.

Ainsi fait et délibéré, le 23/11/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 04/01/2012
et publication du 04/01/2012*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	12
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 23 novembre 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois novembre à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère); Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Absents excusés : Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon); Alain JAFFARD (Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : délibération modificative budget annexe logement social section de fonctionnement

Le Président informe le conseil communautaire que pour des raisons d'ajustement de TVA, il y a lieu d'ajouter des crédits supplémentaires au compte 658 sur le budget annexe logement social.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, procède à une délibération modificative telle que ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Cpte 658 : + 2 € Cpte 66111: - 2 €	

Ainsi fait et délibéré, le 23/11/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 06/01/2012
et publication du 06/01/2012*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	12
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 23 novembre 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois novembre à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère); Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Absents excusés : Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon); Alain JAFFARD (Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : mise à disposition d'un agent pour la commune de Fraissinet de Lozère

Le Président rappelle au conseil communautaire que Magali Martinez, agent de la communauté de communes est actuellement mise à disposition de la mairie de Fraissinet de Lozère 20 % de son temps de travail.

La mairie de Fraissinet de Lozère a recruté un agent pour assurer le secrétariat de la mairie depuis peu mais souhaite par besoin garder Magali en complément.

Le Président informe également le conseil communautaire que du temps de travail supplémentaire est nécessaire à la maison de l'emploi.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- De la mise à disposition de Magali Martinez, agent de la communauté de la communauté à la mairie de Fraissinet de Lozère 15% de son temps de travail hebdomadaire,
- Les 5% restants qui étaient avant destinés à Fraissinet-de-Lozère seront ventilés sur la maison de l'emploi.
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition dont les modalités financières y sont définies.
- Cette délibération est valable à partir du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à nouvelle décision du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 23/11/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	12
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 23 novembre 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois novembre à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Albert DOUCHY (Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère); Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Absents excusés : Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon); Alain JAFFARD (Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : tarifs Cyber-base

Considérant qu'à la cyber-base, de plus en plus de personnes demandent de faire relier leurs dossiers, il est instauré un nouveau tarif à la régie de la cyber base du Pont de Montvert créée le 23 mai 2007.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE fixe un tarif unique de 1€ quelque soit le nombre de page de dossier à relier.

Ce tarif comprend la fourniture d'une spirale, d'une pochette plastifiée et d'une feuille cartonnée au format A4.

Cette délibération complète la délibération du 23 mai 2007 ayant pour objet « tarifs cyber-base ».

Le régisseur de recettes est responsable de l'encaisse des fonds liés à cette nouvelle disposition.

Ainsi fait et délibéré, le 23/11/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 23/02/2012
et publication du 23/02/2012*